



**MAIRIE DE
NOGENT-LE-ROI**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le quatre septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Nogent sur Roi, sur convocation adressée à chacun de ses membres le 29 août 2014 conformément aux articles L2121-10 suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de Nogent-le-Roi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MALLET, Maire.

Étaient présents : Jean-Paul MALLET, Sandrine MORILLE, Henry VIMARD, Dominique CHANFRAU, Christian GUERBOIS, Monique RENARD, Ana DE CARVALHO, Jean-François LE NOCHER, Roberto DEL CASTILLO, Salim AOUADI, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Nathalie BOBEUF, Chrystel CABURET, Amélie COURAUD, Anne-Hélène DONNAT, Sergio FERREIRA, Patrick PRIEUR, Valérie SEGABIOT-SERVIUS, Loïc TOUFFET.

Étaient absents : Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Muriel ZMUDZ, Emilie BOUTELLIER, Gilles NOËL.

Étaient excusés : Jean-Luc GEUFFROY, Hervé GALLEPY, Marie-José GOFRON.

Avaient donné procuration : Nadine RYBARCZYK-MICHEL à Nathalie BOBEUF, Muriel ZMUDZ à Jean-Paul MALLET, Emilie BOUTELLIER à Marie-Edith FAVRE, Gilles NOËL à Chrystel CABURET.

Secrétaire de séance : Madame Dominique CHANFRAU.

Le Conseil Municipal,

-ADOPTE, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du conseil municipal des 6 juin et 20 juin 2014.

-DECIDE, à l'unanimité, de renouveler la convention de partenariat entre la ville de Nogent-le-Roi et le Conseil Général d'Eure & Loir dans le cadre du covoiturage eurélien et autorise le maire à signer ladite convention. Le parking situé à la piscine de Nogent-le-Roi, rue du Pont des Demoiselles, comporte 6 places de stationnement identifiées, permettant de laisser les véhicules en sécurité.

Dans le cadre du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs, **PROPOSE** à l'administration fiscale une liste de 32 contribuables répondant aux conditions posées par l'article 1650 du CGI. Vote à l'unanimité.

-DECIDE, à l'unanimité, de renouveler le bail de la caserne de Gendarmerie de Nogent-le-Roi, pour une durée de 9 ans à partir du 1/07/2014 et autorise M. le Maire à signer le bail.

-APPROUVE, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Mixte de Transports des Elèves de Dreux (SITED), qui porte sur la modification de la composition des membres du bureau.

-DECIDE, à l'unanimité, de soutenir le fonds d'aide aux jeunes en difficulté, géré par le Conseil Général d'Eure & Loir, pour l'exercice 2014, en versant une subvention d'un montant de 962 EUR. Ce fonds s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale.

-DECIDE, à l'unanimité, d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 720 000 EUR souscrit par la SA Eure & Loir Habitat, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la réalisation du lotissement à usage d'habitation « le Chemin Vert ».

-AUTORISE, à l'unanimité, M. le Maire à verser des subventions aux associations suivantes, dans le cadre de l'exercice 2014 : Secours Populaire, Baby Nurse, Diaph'Expo

-AUTORISE, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter des subventions au Conseil Général d'Eure & Loir au titre du Boost Investissement, seconde campagne du FDAIC 2014 :

- pour l'aménagement de l'allée Jeanne de France dans le cadre de sa prolongation avec les pistes cyclables du château,

- pour les aménagements de la route de Dreux,

-DECIDE, à l'unanimité, d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public dénommé APPROLYS, dont l'objet est d'exercer une activité de centrale d'achat afin d'atteindre 3 objectifs principaux : performance économique, valorisation de l'économie locale, respect raisonné du développement durable.

-DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant N°5 au marché de transport scolaire, signé en 2009. Cet avenant intervient en raison de la création d'un 5^{ème} jour de classe le mercredi suite à la modification des rythmes scolaires et à la prise en charge des élèves de Vacheresses-les-Basses le mercredi.

-DECIDE, à l'unanimité, d'approuver le principe de la réalisation de l'aménagement du secteur de la gare (réalisation de logements et d'espaces de stationnement public à proximité des commerces du centre-ville) dans le cadre d'une concession d'aménagement. La commission d'aménagement de cette opération est composée des membres suivants : Patrick PRIEUR, Jean-Luc GEUFFROY, Jean-François LE NOCHER, Christian GUERBOIS, Dominique CHANFRAU, Amélie COURAUD, Gilles NOËL.

-PREND ACTE du rapport d'activités 2013 établi par la SAEDEL, dans le cadre de la concession d'aménagement dite « Opération du Chemin Vert ». Il s'agit de la réalisation d'un lotissement avec des lots individuels et des lots réservés aux logements sociaux.

-DECIDE, à l'unanimité de créer trois postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison respectivement de 10h, 18h et 28h.

-DECIDE, à l'unanimité, en raison de l'avancement de grade de certains des agents, la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

-DECIDE, à l'unanimité, d'acquérir une propriété située 6 rue des Ecoles au prix de 300 000 EUR.

Vu pour être affiché le 11 septembre 2014 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean-Paul MALLET